

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 19 avril 2016
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

M. Pierre-Yves DECHEVRENS	Président	
Mme Anne LEBOISSARD	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	Excusée
GAILLARD Philippe		RICCIUTI Giuseppe	
GUBELMANN Yves		SIMOS Mony	
HENTSCH Claudine		SOUCAS Alexandre	
JACQUIER Jérôme		THIERRIN Jean-Marc	
LINGJAERDE Pierre			

Public : 3 personnes.



ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 22 mars 2016.

2. Communication(s) du bureau.

3. Rapports des commissions, délibérations :

- a. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 12 avril 2016. Mme Roberta RANNI, Présidente.

✚ **Délibération N°23** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 130'000 F destiné aux travaux d'entretien dans le groupe scolaire.

✚ **Délibération N° 24** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 3'850'000 F destiné à l'acquisition de 4 appartements de 5 pièces avec garages ou places de parking au 316-320, route d'Hermance à Anières.

✚ **Délibération N° 25** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un 1^{er} crédit d'étude de TTC 40'000 F destiné à des réflexions sur l'aménagement du territoire et la définition d'une stratégie de mise en œuvre en vue de la mise à jour du Plan directeur communal (PDCom) de la commune d'Anières.

4. Présentation des comptes de l'Exercice 2015 par M. le Maire.

5. Proposition(s) du Maire et des Adjointes.

6. Communication(s) du Maire et des Adjointes.

7. Propositions individuelles et questions.

✚ **Proposition de motion** présentée par Mmes Corinne ALHANKO-BAUER, Elisabeth BERY, Anne LEBOISSARD, Anita PORDES, Mony SIMOS, MM. Yves GUBELMANN, Jérôme JACQUIER, Pierre LINGJAERDE, Giuseppe RICCIUTI, Alexandre SOUCAS.

« Création d'une zone WI-FI pour les habitants d'Anières ».

M. le Président Pierre-Yves DECHEVRENS ouvre la séance du 22 mars 2016 à 20h.00 et souhaite la bienvenue à tous. Il excuse Mme Roberta RANNI.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal du mardi 22 mars 2016

En page 3, Mme Florence PULIDO rectifie une faute de frappe : élu pour 5 ans.

En page 9, Mme Claudine HENTSCH tient à préciser qu'elle s'est abstenue de voter la délibération n° 18, non pas parce qu'elle est contre la subvention, mais parce que c'est elle-même qui organise les entraînements de la course de l'Escalade.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.



M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

Point 2
Communications du bureau

- Le Président informe d'une correspondance reçue ce jour de la plateforme Polijeunes, celle-ci sera jointe au présent procès-verbal.
- M. le Maire informe d'un changement d'horaire de La Poste et de la Mairie : voir également document en annexe du procès-verbal.

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3
Rapports des commissions, délibérations, résolution

- a. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 12 avril 2016. Mme Roberta RANNI étant excusée ce jour, M. le Président passe la parole à M. Philippe GAILLARD, Vice-Président.**

M. le Président passe la parole à M. Philippe GAILLARD qui donne lecture du rapport.

📁 Rapport en annexe du présent procès-verbal.

M. le Président remercie M. Philippe GAILLARD.

DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 23

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération n° 23 et propose de passer au vote.

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 130'000 F destiné aux travaux d'entretien dans le groupe scolaire

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu le planning des investissements présentés lors du budget 2015 ;

Vu la nécessité de réaliser des travaux d'entretien dans le groupe scolaire ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du mardi 12 mars 2016, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 130'000 F pour la réalisation de travaux d'entretien dans le groupe scolaire ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
15 oui – 0 non, 0 abstention**

1. D'accepter l'engagement des travaux de rénovation dans le groupe scolaire.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 130'000 F.



3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2017 – sous rubrique 08.00.331.00.

DELIBERATION N° 24

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération n° 24 et propose de passer au vote.

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 3'850'000 F destiné à l'acquisition de 4 appartements de 5 pièces avec garages ou places de parking au 316-320, route d'Hermance à Anières

Parcelles Nos 6029-6030-6031 / Plan RF 29

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) et 50 de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté de l'Exécutif d'acquérir de nouveaux logements pour étoffer son parc immobilier et répondre aux nombreuses demandes qui parviennent à l'administration communale ;

Vu les échanges de correspondance et négociations avec le propriétaire, M. Sébastien BOUVET et son accord notifié par courrier de vendre à la Commune les 4 appartements de 5 pièces avec 2 garages et 2 places de parking en PPE au prix de TTC 3'850'000 F, hors frais d'acte et autres droits ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du mardi 12 mars 2016, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 3'850'000 F pour l'acquisition de 4 appartement de 5 pièces avec garages ou places de parking en PPE au 316-320, route d'Hermance à Anières ; montant hors frais d'acte et autres droits ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
15 oui – 0 non, 1 abstention**

(Vote à la majorité qualifiée selon l'art. 20, al. 2 de la LAC)

1. D'autoriser M. le Maire à acquérir les 4 appartements de 5 pièces avec 2 garages et 2 places de parking en PPE au 316-320, route d'Hermance à Anières.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 3'850'000 F pour l'acquisition de ces logements, auquel il faudra ajouter les frais d'acte et autres droits.
3. D'autoriser M. le Maire à contracter un emprunt à hauteur du montant du crédit d'engagement, soit au maximum à TTC 3'850'000 F.
4. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine financier.



5. De charger le Maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Mme Claudie HENTSCH, qui remplaçait Mme Denyse BARBEZAT-FORNI lors de la séance de la commission urbanisme du 16 avril 2016, remarque qu'il a été question que la Commune exerce son droit de préemption sur le reste des appartements

M. le Maire confirme qu'il ne s'engagera pas sans ce droit de préemption qu'il a proposé, l'un ne va pas sans l'autre.

M. le Maire explique par ailleurs que sur certains sujets il faut la majorité qualifiée, selon la loi sur l'administration des communes. C'est le cas de la délibération 24 sur laquelle le Président a voté.

DELIBERATION N° 25

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture de la délibération n° 25 et propose de passer au vote.

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un 1^{er} crédit d'étude de TTC 40'000 F destiné à des réflexions sur l'aménagement du territoire et la définition d'une stratégie de mise en œuvre en vue de la mise à jour du Plan directeur communal (PDCoM) de la commune d'Anières.

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu l'obligation formulée par le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture de revoir le Plan directeur communal (PDCoM) datant de 2006, avec pour délai avril 2018 ;

Vu la volonté de l'Exécutif d'engager l'étude et suite à l'offre du bureau de M. Pierre FEDDERSEN, architecte-urbanisme du 27 mars 2016 proposant des réflexions sur l'aménagement de la commune d'Anières et la définition d'une stratégie de mise en œuvre ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du mardi 12 mars 2016, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 40'000 F pour une 1^{ère} étude en vue de la révision du PDCoM ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
15 oui – 0 non, abstention**

1. D'accepter l'engagement de cette 1^{ère} étude par le bureau d'architectes-urbanistes de M. Pierre FEDDERSEN, datant du 27 mars 2016.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 40'000 F.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. De surseoir à l'amortissement de ce montant de TTC 40'000 F qui sera intégré à l'amortissement du crédit d'engagement pour la révision du PDCoM de la commune d'Anières.



6. En cas de non réalisation du projet, le Conseil municipal délibérera pour définir les modalités d'amortissement de cet investissement de TTC 40'000 F.

M. le Président passe au point 4 de l'ordre du jour.

Point 4
Présentation des comptes de l'Exercice 2015 par M. le Maire

M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE pour la présentation des comptes de l'Exercice 2015.



Présentation en annexe du présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote pour le renvoi de cet objet à la commission des finances du 3 mai 2016.

A l'unanimité, l'étude des comptes de l'Exercice 2015 est renvoyée à la commission des finances pour étude.

M. le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

Point 5
Propositions du Maire et des Adjointes

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire a une proposition de renvoi à la commission des finances :

- Crédit budgétaire supplémentaire pour la révision du site internet de la Commune (cyberadministration), stratégie de communication et réalisation d'une charte graphique.

M. le Maire explique qu'il a fait le constat que certains documents n'étaient pas immédiatement accessibles sur le site internet de la commune. L'objectif de ce crédit est que la commune passe à l'ère moderne au plan informatique et offre des facilités de documentation sur le site internet à travers la cyberadministration. Il donne l'exemple du temps consacré par la secrétaire générale à faire les démarches lorsqu'une famille de quatre personnes s'inscrit en tant que nouveaux habitants dans la commune. Avec la cyberadministration, l'administration peut pré-traiter les informations et n'a pas besoin de tout ressaisir. Par ailleurs, il convient d'améliorer la communication du site.

Mme Claudine HENTSCH demande si une entreprise sera chargée de ce travail.

M. le Maire répond que le choix se fera probablement sur deux entreprises, l'une qui sera dévolue à la communication, l'autre au développement informatique. Ce sont deux compétences qu'il s'agira d'exploiter en établissant des collaborations.

M. le Président demande si, à Genève, il y a eu une tentative ou un essai dans une commune.

M. le Maire ne peut pas répondre mais il serait heureux que la commune d'Anières soit la première. L'Etat de Genève entre un peu dans la cyberadministration avec l'administration en ligne, notamment dans le cadre de l'établissement des passeports. C'est l'occasion de préciser que la réflexion est en cours pour avoir à la Mairie deux « guichets », l'un pour servir la personne qui aura pris rendez-vous, l'autre pour celle qui vient chercher un renseignement, l'objectif étant d'améliorer la prestation au citoyen.



La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote.

Le renvoi en commission des finances est accepté à l'unanimité.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT

Mme l'Adjointe n'a pas de proposition.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

Point 6 **Communications du Maire et des Adjoint**

M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE

M. le Maire n'a pas de communication

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint a une communication concernant les drainages agricoles de la Commune simplement pour informer du planning intentionnel pour la réhabilitation. La décision de refaire ces drainages a été prise lors de la dernière législature. Il y a eu deux délibérations, la première le mardi 2 janvier 2014, le vote d'un crédit d'investissement de 300'000 F. Ensuite, en Conseil municipal du 24 mars 2015, un crédit d'investissement de 600'000 F a été voté dont 200'000 F à charge de la commune de Corsier, sachant qu'il y a des terrains agricoles également sur cette commune dans ce lot. M. l'Adjoint rappelle qu'il est possible de toucher des subsides cantonaux et communaux, on parle de 20%, mais il convient de le préciser. La publication de l'appel d'offres aura lieu à mi-juin avec un retour des offres à fin juillet 2016 pour une adjudication à mi-août 2016 et l'exécution des travaux, selon les discussions avec les exploitants agricoles, dès fin septembre 2016.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

Point 7 **Propositions individuelles et questions**

M. le Président informe avoir reçu une proposition dont il donne lecture :

Proposition de motion présentée par Mmes et MM. Jérôme JACQUIER, Anita PORDES, Yves GUBELMANN, Anne LEBOISSARD, Mony SIMOS, Corinne ALAHANKO-BAUER, Elisabeth BERY, Alexandre SOUCAS, Giuseppe RICCIUTI, Pierre LINGJAERDE

«Création d'une zone Wi-Fi pour les habitants d'Anières»



M. le Président rappelle que l'exposé des motifs a été envoyé avec la présente motion à tous les Conseillers municipaux.

Proposition de motion, 5 avril 2016.
«Création d'une zone Wi-Fi pour les habitants d'Anières»

Le Conseil municipal de la commune d'Anières considérant:

Que la création d'une zone Wi-Fi, réservée aux habitants de la commune, répond à une demande, notamment des jeunes de la commune.

Que cette prestation s'inscrit dans la volonté de donner d'Anières l'image d'un village innovant.

Que cette prestation s'inscrit dans la volonté de créer un pôle de rencontre et d'échanges pour les habitants.

Que les technologies actuellement disponibles permettent d'adapter cette prestation aux exigences de sécurité telles que l'accès contrôlé ou la portée des ondes.

Que l'accès à ces systèmes est limité en terme de rayonnement, est exclusivement réservé aux résidents et accessible uniquement avec un code, ce code étant limité dans le temps.

Que ces aspects sécurité devront faire l'objet d'une information à la population, notamment en termes d'accès à certains sites sensibles.

Que l'installation pourrait se situer dans la future zone de sports & loisirs située entre le tennis et l'école.

Que ce lieu bénéficie des atouts suivants :

- Il est destiné à devenir une zone conviviale fréquentée par toutes les classes d'âge.
- Il est proche de divers points de rencontre tels que mairie, école, tennis, restaurants, centre du village.
- Il est à une distance suffisante des classes d'école et des habitations qu'un réglage permettra d'exclure du champ d'action.

Que d'autres communes, telles que Bellevue et Genthod, proposent de telles prestations.

Que le dossier d'étude est joint à la présente motion.

Invite l'Exécutif à prendre les mesures nécessaires afin de permettre l'acquisition d'un système Wi-Fi répondant aux dernières exigences en matière d'efficacité et de sécurité afin de pouvoir offrir cette nouvelle prestation à la population aniéroise, dans les meilleurs délais.

M. le Président ouvre la discussion sur ce projet de motion.

Mme Florence PULIDO a une question concernant l'emplacement de ce Wi-Fi en sachant qu'il y en a déjà un à l'épicerie du village. Quels seront les autres endroits ?

M. le Maire pense que le sujet doit être débattu en commission. Il ne sait pas si les auteurs souhaitent renvoyer cette motion ou non et si oui, laquelle.

M. Jérôme JACQUIER pense qu'on peut la renvoyer en commission d'urbanisme.



Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande si cet objet ne serait pas mieux en commission culture-loisirs. A partir du moment où on parle de jeunes, peut-être qu'il faut développer ce point. Elle a pu lire que la motion visait notamment à répondre à une demande des jeunes de la Commune. Dans cette commission elle serait peut-être bienvenue.

M. le Maire signale que l'Exécutif a une préférence pour la commission urbanisme parce que la motion est liée à des lieux géographiques et cela revient à répondre à la question de Mme Florence PULIDO. S'il est vrai que la demande émane de jeunes, la motion est destinée à toutes les classes d'âge, à tous ceux qui ont envie d'avoir accès à ces zones. En outre l'aspect technique correspond aussi à un traitement en commission urbanisme.

M. Pierre LINGJAERDE partage l'opinion de M. le Maire. Il est d'ailleurs précisé au dernier point de la motion que la zone Wi-Fi pourrait se situer dans la future zone de sports et loisirs située entre le tennis et l'école. Le renvoi en commission urbanisme est plus logique.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI retire sa proposition

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote.

A l'unanimité, la motion est renvoyée à la commission d'Urbanisme pour étude.

Révision du plan directeur communal

Mme BARBEZAT-FORNI aimerait revenir sur la délibération 25. Elle avait pensé que M. le Président ouvrirait la discussion sur chaque délibération, raison pour laquelle elle n'est pas intervenue au point 3 de l'ordre du jour. Sa question s'adresse à M. le Maire. Elle souhaiterait savoir si on connaît le processus pour l'adoption du plan directeur communal depuis maintenant jusqu'à la décision du Conseil d'Etat. Comment les choses vont-elles se passer. A quel moment la commission urbanisme sera saisie de ce dossier, sachant que dans le descriptif de l'offre du bureau mandaté et qui supporte toute la réflexion, le Conseil municipal n'est pas mentionné. En revanche il est noté dans l'exposé des motifs qu'à un moment donné, la commission urbanisme serait saisie du dossier.

M. le Maire explique que le Conseil municipal va être saisi sur plusieurs étapes de la mise en place du plan directeur communal. Ce n'est pas la commission urbanisme qui va élaborer le plan directeur, par contre, elle donnera son avis sur le rapport du mandataire. Elle se prononcera sur les premiers documents, comme cela a été le cas pour le plan directeur des chemins piétonniers, elle fera des remarques et pourra demander des changements lors des étapes successives de l'établissement du plan directeur communal. Il y aura ensuite validation en conseil municipal.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande si la population va être consultée.

M. le Maire ne pense pas que la population doit être consultée directement. C'est le travail du Conseil municipal de se déterminer avec des professionnels qui sont à même de constituer un plan directeur. Par ailleurs, il convient de relativiser car le plan directeur communal est là pour s'adapter et se mettre en conformité par rapport au plan directeur cantonal. Ensuite, les élus sont là pour représenter la population.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI remarque néanmoins qu'il est fait mention d'une ouverture éventuelle à un plus large public choisi.

M. le Maire explique que les professionnels, une fois le rapport établi, viennent l'expliquer en commission. L'ouverture éventuelle à un public choisi reste possible.



Objet traité en huis clos

Mme Florence PULIDO annonce que le groupe du centre demande le huis clos pour parler d'un objet particulier.

Au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité

M. le Président invite le public à quitter la salle.

M. le Président prononce le huis clos.

La séance et le huis clos sont levés à 21h.08.

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexes mentionnées



Commune d'Anières

COMMISSION : Urbanisme et Constructions

Séance du : Mardi 12 avril 2016

1. La commission a donné un préavis favorable pour l'ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 130'000.— destiné à la rénovation de l'ancienne partie de l'école qui nécessite une remise en état. Les travaux seront effectués pendant les vacances scolaires de cet été 2016.
2. Projet de construction à la rue de l'Aspergère 22-24. Ce dossier n'est pour l'instant pas d'actualité vu que les propriétaires demandent d'attendre la sortie du jugement du tribunal concernant l'opposition faite par l'Association « Anières, un vrai village ».
3. Route d'Hermance 316-320. La commission a voté favorablement, à l'unanimité, pour l'ouverture d'un crédit d'engagement destiné à l'achat de 4 appartements au prix de Fr. 3'850'000.— avec 2 garages et 2 places de parking y compris (hors frais de notaire).
4. Concernant la parcelle Bachofen, ce dossier est en attente d'une réponse et la commission sera mise au courant dès que possible.
5. Un préavis favorable a été donné pour l'ouverture d'un 1^{er} crédit d'études de Fr. 40'000.— pour la révision du plan directeur communal, qui doit être mis à jour pour avril 2018 (directives du canton).

Informations diverses :

Néant.

Ranni Roberta
Présidente
Rapporteur de la commission



Information importante aux habitants-es

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE & DE LA POSTE

Dès le **1^{er} mai 2016**, les horaires d'ouverture de la Mairie et de la Poste changent pour mieux s'adapter aux demandes des administrés.

Mairie d'Anières

	Matin	Après-midi
lundi	Fermé	14h-18h
mardi	8h30-12h	14h-18h
mercredi	8h30-12h	14h-18h
jeudi	8h30-12h	14h-18h
vendredi	Fermé	Fermé

Pendant les vacances scolaires d'été, soit du 4 juillet au 28 août 2016, l'accueil au public sera assuré jusqu'à 16h.

La Poste

	Matin	Après-midi
du lundi au vendredi	8h30-11h	14h30-18h
samedi	9h-11h	Fermé

POLIJEUNES

La plateforme d'expression jeune au sujet des politiques
communales

A Mesdames et Messieurs les
Présidentes et Présidents des
Conseils municipaux des
communes genevoises

Genève, le 18 avril 2016

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Imaginée et élaborée par des jeunes conseillers municipaux aux profils et sensibilités diverses, la plateforme *Polijeunes* a pour but de permettre aux jeunes de s'exprimer sur la politique en général, les enjeux communaux en particulier. Les jeunes, élus ou non, pourront ainsi proposer leur vision de la politique d'une commune et faire part des projets qu'ils souhaiteraient voir réalisés.

D'une part, la plateforme a pour objectif de fournir aux conseillers municipaux une base de projets qui, réalisés avec succès dans une commune, pourraient être repris dans une autre. De même, les actions, expériences et perceptions des élus municipaux pourront être relatés afin d'en faire profiter le plus grand nombre. D'autre part, *Polijeunes* permettra de produire des articles de qualité visant à intéresser les jeunes à la politique municipale et les inciter à s'investir de manière associative ou partisane en faveur de leur commune.

Les enjeux politiques communaux ne sont pas suffisamment exposés comparativement à ce qu'ils apportent dans le débat politique. Des décisions impactant fortement la vie au jour le jour des citoyens se prennent au niveau municipal et de véritables enjeux de qualité de vie doivent être exposés et discutés.

La plateforme est accessible via le lien : www.polijeunes.ch et les articles et réactions rédigées par des jeunes peuvent être adressés à l'adresse polijeunes@gmail.com.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

Les administrateurs de Polijeunes :

Bruno Da Silva, Maxime Walder, Nicolas Fournier & Adrien Rufener, conseillers municipaux



Commune d'Anières

Comptes de l'Exercice 2015

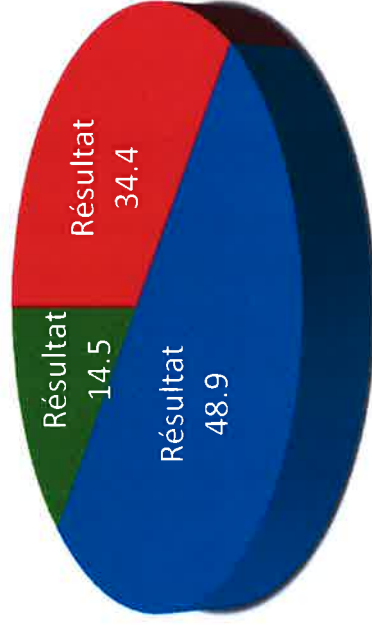
Présentation au Conseil Municipal

19 avril 2016



Comptes des Exercices 2013 - 2015 : Fonctionnement

2015



En 000 CHF	Revenus	Charges	Résultat
2013	12'147	12'042	105
2014	136'540	40'578	95'962
2015	48'652	34'439	14'213



Comptes de l'Exercice 2015 : Fonctionnement

Résultat par fonction

	Charges	Revenus	Résultat	Budget	Ecart Résultat / Budget
Administration Générale	2 875 885	249 970	(2 625 916)	(2 576 827)	(49 089)
Sécurité publique	674 407	54 325	(620 082)	(677 475)	57 393
Enseignement et Formation	883 112	21 600	(861 512)	(876 015)	14 503
Culture et loisirs	399 356	7 208	(392 148)	(466 929)	74 781
Prévoyance sociale	1 701 868	0	(1 701 868)	(1 645 362)	(56 506)
Trafic	1 016 904	50 522	(966 382)	(1 037 415)	71 033
Protection et Aménagement de l'environnement	1 747 967	492 303	(1 255 663)	(1 264 347)	8 684
Finances et Impôts	25 139 381	47 776 108	22 636 727	8 465 491	14 171 236
Total	34 438 880	48 652 035	14 213 155	(78 879)	14 292 034



Comptes de l'exercice 2015 : Fonctionnement

Revenus par nature

En 000 CHF	Budget	Revenus	Ecart	Ecart en %
Revenus	11 156	48 652	37 496	336%
Impôts	8 808	46 277	37 470	425%
Revenus des biens	1 585	1 752	168	11%
Revenus divers	113	177	64	61%
FIA	528	418	-110	-21%
Subventions acquises	122	27	-95	-76%



Comptes de l'Exercice 2015 : Fonctionnement

Charges par nature

En 000 CHF	Budget	Charges	Ecart	Ecart en %
Charges	11 235	34 439	23 204	207%
Charges de personnel	1 766	1 771	5	0%
Biens, services et marchandises	3 383	3 616	233	7%
Amortissements	2 945	3 000	55	2%
Contributions à d'autres collectivités	781	18 783	18 002	2306%
Dédommagements à des collectivités publiques	815	5 677	4 861	596%
Suventions accordées	1 544	1 592	48	3%



Comptes de l'Exercice 2015 : Ecart + / Fonctionnement

Désignation	Ecart +
MAIRE & ADJOINTS	13 446.50
ADMINISTRATION GENERALE	99 041.63
IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMIN.	324 000.26
DIVERS	210.80
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	436 699.19
SECURITE MUNICIPALE	64 381.14
INCENDIE ET SECOURS	40 923.28
PROTECTION CIVILE	763.00
TOTAL SECURITE PUBLIQUE	106 067.42
ECOLE PUBLIQUES	87 820.49
ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	85 601.18
AUTRES LOISIRS	875.80
TOTAL ENSEIGNEMENT ET FORMATION	174 297.47
INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	23 559.04
AIDE SOCIALE	147 411.17
TOTAL PREVOYANCE SOCIALE	170 970.21
ROUTES COMMUNALES	65 809.20
TOTAL ROUTES COMMUNALES	65 809.20
PROTECTION DES EAUX	21 388.10
TRAITEMENT DES DECHETS	179 404.45
CIMETIERES	2 221.60
AUTRES TACHES PROTECTION ENVIRONNEMENT	5 832.00
TOTAL PROTECTION ET AMENAG.ENVIRONNEMENT	208 846.15
IMPOTS	23 026 010.43
IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	1 071 247.19
TOTAL FINANCES ET IMPOTS	24 097 257.62
TOTAL DES DEPASSEMENTS BUDGETAIRES	25 259 947.26



Comptes de l'Exercice 2015 : Ecart - / Fonctionnement

N° compte	Nom de compte	Total du compte - Ecart -
01.00	Conseil municipal	-
02.00	Maire - Adjoint	-
05.00	Administration générale	35'627.21
08.00	Immeubles du patrimoine administr.	345.00
09.00	Autres charges et revenus	-
	Total - Administration générale	35'972.21
10.00	Etat civil	-
11.00	Sécurité municipale	23'780.00
14.00	Incendie et secours	4'805.00
16.00	Protection civile	-
	Total - Sécurité publique	28'585.00
21.00	Ecoles publiques	-
	Total - Enseignement et formation	-
30.00	Encouragement à la culture	-
33.00	Parcs et promenades	-
34.00	Sports	907.90
35.00	Autres loisirs	-
	Total - Culture et loisirs	907.90
54.00	Institutions pour la jeunesse	-
58.00	Aide sociale	-
	Total - Prévoyance sociale	-
62.00	Routes communales	1'580.00
65.00	Trafic régional	-
	Total - Routes	1'580.00
71.00	Protections des eaux	57'375.75
72.00	Traitement des déchets	8'653.49
74.00	Cimetière	800.00
78.00	Protection de l'environnement	1'7743.00
	Total - Protection et aménagement	84'572.24
90.00	Impôts	37'506'186.81
94.00	Charges et revenus des capitaux	1'025.00
95.00	Immeubles du patrimoine financier	1'472'080.60
	Total - Finances et impôts	38'979'292.41
Total	Ecart -	39'130'909.76

Différence entre les totaux écart + et écart -

13'870'962.50



Comptes de l'Exercice 2015 : Investissements

Objets	Dépenses	Recettes
Collecteur Vuarochets-Bassy	49 367	390 701
Rte Hermance lots 5 et 15	818 510	399 959
PGEE fin phase I + phase II et III + collecteurs de drainages agricoles	16 365	56 635
Fondation pour le logement	5 000 000	
Zone sportive - ch. Ambys	1 512	-
Rte Hospice/Chevrens/Cimetière		234 109
Collecteurs de drainages agricoles	11 264	
Soutènement du talus Nant-d'Aisy	135 517	
Piste des véhicules d'urgence Clos-Les-Noyers	55 472	
Totaux	6 088 008	1 081 403
Augmentation des investissements nets		5 006 605
Total général	6 088 008	6 088 008



Comptes de l'Exercice 2015 : Modes de financement

Emploi des moyens		Provenance des moyens	
Augmentation des banques	9 940 085.39	Diminution caisse, Postfinance	231 108.63
Augmentation des débiteurs	584 623.67	Diminution des actifs transitoires	610 012.86
Augmentation des comptes courants	102 182 785.18	Diminution des impôts à encaisser	81 351 445.84
Augmentation des prêts et participations	5 000 000.00	Diminution des autres créanciers	833 510.10
Diminution des dettes à moyen et long termes	288 962.05	Augmentation des engagements courants	390 257.45
Diminution des financements spéciaux	833 510.10	Diminution des immeubles	2 886 373.40
Diminution des passifs transitoires	318 384.12	Augmentation des provisions	18 346 297.84
		Augmentation des fonds divers	286 089.32
		Diminution des marchandises	100.00
		Excédent des revenus	14 213 155.07
Total	119 146 350.51	Total	119 146 350.51



Comptes de l'Exercice 2015 : Principaux postes de l'actif

En CHF	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
ACTIF		
<u>Patrimoine financier</u>		
Caisse, Postfinance	736 920	968 028
Banques	18 817 711	8 877 625
Comptes courants Etat de Genève	114 127 544	11 946 456
Compte taxe d'équipement	35 741	867 555
Impôts à encaisser	40 564 043	121 915 489
Autres débiteurs	956 160	403 949
Actifs transitoires	125 358	735 370
Autres créances	32 413	-
Immeubles	19 768 959	17 919 694
Marchandises et approvisionnement	260	360
<u>Total patrimoine financier</u>	<u>195 165 108</u>	<u>163 634 526</u>
<u>Patrimoine administratif</u>		
Investissements	38 243 671	42 979 309
Prêts et participations permanentes	5 696 432	696 432
<u>Total patrimoine administratif</u>	<u>43 940 103</u>	<u>43 675 741</u>
TOTAL DE L'ACTIF	239 105 211	207 310 268



Comptes de l'Exercice 2015 : Principaux postes du passif

En CHF	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
PASSIF		
Engagements courants	565 877	494 004
Dettes à moyen et long termes	-	288 962
Fonds divers	308 294	22 205
Provisions	52 358 500	34 012 202
Engagements envers les financements spéciaux	358 218	1 191 728
Fortune nette	185 514 322	171 301 167
<u>TOTAL DU PASSIF</u>	<u>239 105 211</u>	<u>207 310 268</u>



Comptes de l'Exercice 2015



M. le Maire remercie le Conseil municipal de bien vouloir renvoyer les comptes de l'Exercice 2015 à l'examen de la commission des finances qui est prévue le mardi 3 mai 2016.